



Paris, le 07 juillet 2021

## AVIS 137 DU CCNE « ÉTHIQUE ET SANTE PUBLIQUE »

La pandémie Covid-19 a confronté notre société à la problématique de l'éthique de la santé publique. Elle nous oblige à la questionner dans un contexte d'urgence, mais également dans celui d'une crise durable, et nous incite à tenter de lui donner un nouvel élan. Cet exercice, que le CCNE souhaite collectif, nécessite que soient posés des repères éthiques. Car l'éthique n'est pas facultative pour la santé publique : c'est la condition de son acceptation qui passe par une participation citoyenne. C'est l'objet de l'avis 137 du CCNE « Éthique et Santé publique » qui est rendu public aujourd'hui.

L'expérience d'une pandémie démontre qu'il ne s'agit pas seulement d'une maladie affectant des individus et nécessitant des soins urgents. Elle possède une dimension collective, notamment de prévention, impliquant des choix sociaux. Ceux-ci peuvent contredire l'éthique individuelle et posent donc de nouveaux problèmes éthiques. Mais si on répond à ces problèmes on aura un progrès à la fois dans la santé et dans l'éthique, ainsi que dans la démocratie. Ce sont là tous les enjeux et problématiques de la santé publique.

### **Des dispositifs de santé publique à l'épreuve de la pandémie**

La pandémie Covid-19 dans notre pays a souligné que la santé publique ne pouvait se limiter au seul champ sanitaire, mais devait inclure d'autres dimensions : sociales, culturelles, économiques, environnementales... Ainsi, aux réponses curatives et préventives, apportées de manière « générale » à la population, doivent s'ajouter des réponses spécifiques qui prennent en compte la vulnérabilité de différents groupes d'individus, la précarité, la solitude, le grand âge... mais aussi la jeunesse, particulièrement touchée par le prolongement des mesures de distanciation.

La pandémie a également souligné que la politique de santé publique est insuffisante lorsqu'elle n'est pensée « qu'en direction de la société ». Il est en effet nécessaire de construire des comportements individuels et collectifs, car la santé publique est fondée sur la participation de tous. Or, l'ampleur de la pandémie a conduit les autorités à de nombreuses mesures qui ont pu être perçues, faute d'explications claires et transparentes et sans mobiliser la société civile, comme une accumulation de contraintes, voire de mesures liberticides et ont pu aboutir à des positions réfractaires ou hostiles.



La mise en œuvre de la santé publique a pour clé de voute des institutions que l'actuelle crise a mises en lumière. Leur multiplicité, certains points de redondance et un déficit de coordination et de concertation ont probablement été préjudiciables à la compréhension du fondement des politiques de santé.

### **Une définition renouvelée de la santé publique**

Donner un cadre éthique à la santé publique et les moyens de la mettre en œuvre supposent d'en donner d'abord la définition. Le CCNE lui donne comme objectif « de préserver et d'améliorer la santé, prise dans toutes ses dimensions, de la population présente sur le territoire, en mettant en place un ensemble cohérent de mesures et de moyens, mobilisant des compétences multidisciplinaires et constituant une politique publique ».

La réflexion entreprise par le CCNE serait incomplète si elle ne prenait pas en compte les aspects de santé « individuelle ». Mais elle passe aussi par des critères éthiques collectifs ; elle s'enracine ainsi dans une vision globale et inclusive de la santé publique.

### **Un cadre éthique spécifique pour répondre aux enjeux de la santé publique**

Les problèmes de la santé publique impliquent les repères fondamentaux de la bioéthique, tels que la liberté, la dignité, le consentement, l'accompagnement individuel et relationnel, bref le respect de la personne, dans un contexte collectif de préservation de la santé pour tous, qui les met dans une tension nouvelle. Mais ils impliquent aussi de nouveaux repères éthiques, spécifiques à la santé publique, parce qu'ils portent directement sur les aspects sociaux, notamment les notions d'intérêt général, de bien commun, d'équité ou les questions de justice. Ces repères apparaissent à la fois comme principe et comme arbitrage en cas de tension entre des principes ou de choix imposés par la santé publique. Ces repères constituent un socle de valeurs fondé sur la confiance réciproque entre citoyens et institutions et représentent un « bien commun ».

### **Urgence, moyen et long terme : les relier dans des États Généraux pour une Éthique de la santé publique**

Puisque la participation et la consultation sont les clés de l'éthique en santé publique, il est temps de mobiliser tous les acteurs autour d'un projet commun et du bien commun que représente la santé publique.

Le CCNE plaide pour une méthode capable, en rassemblant société civile, acteurs de la santé et du social, institutions, scientifiques..., de restaurer la confiance mutuelle et de proposer des actions concrètes. Il appelle de ses vœux à l'organisation d'États généraux pour une Éthique de la santé publique, en coordination avec les instances



de santé publique nationales ou régionales et avec les espaces de réflexion éthique régionaux.

Une telle réflexion d'ensemble pourra répondre aux principaux défis de la santé publique qui consistent à concilier des cadres temporels apparemment contradictoires entre eux puisqu'ils vont de l'urgence parfois extrême au long terme parfois global :

- Les crises et l'urgence, qu'il s'agit d'anticiper et de préparer en tenant compte de leurs caractères imprévu et inévitable, et surtout les choix parfois douloureux qu'elles impliquent ;
- Le moyen terme avec la mise en place des équilibres et arbitrages, sanitaires, économiques, sociaux, et politiques, la simplification des institutions de concertation, de participation, et de décision. Devront être prises en compte l'information et la participation citoyenne, consubstantielles de l'autonomie en santé publique ;
- Le long terme avec notamment l'intégration des repères éthiques de la santé publique dans l'éducation, l'enseignement et la réorganisation du système de santé intégrant la santé au travail, les relations santé et environnement.